Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 9 (1880)

Heft: 6

Rubrik: Échos de l'Exposition scolaire de Paris en 1878

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Marche d'une leçon.

1° L'institutrice veille à la tenue de ses élèves de crainte qu'elles ne contractent l'habitude de prendre une posture préjudiciable à leur santé.

2° Elle expose ensuite au tableau noir l'objet de la leçon, en dessinant ou en faisant voir des modèles à imiter.

3° Elle fait répéter ces explications par une ou deux filles et les oblige à essayer en présence de toutes leurs condisciples l'ouvrage qu'elles vont exécuter.

4° Une fois assurée que les élèves ont compris la leçon, elle les invite à commencer leur tâche.

5° Pendant ce travail, l'institutrice circule au milieu des bancs et corrige les défauts communs en présence de toutes les élèves et les défauts personnels en particulier.

6° La dernière partie de la leçon est consacrée à la confection de l'album.

7° Les leçons de travaux manuels alterneront avec l'enseignement de l'économie domestique et, si possible, de l'art culinaire. Cet apprentissage répondra aux besoins des enfants et sera complété par des expériences et des essais pratiques.

R. Horner.

Echos de l'Exposition scolaire de Paris en 1878

Nous avons sous les yeux le Rapport que M. Guebhart, inspecteur d'écoles primaires dans le canton de Neuchâtel, vient d'adresser au conseil d'Etat de Neuchâtel sur l'Exposition scolaire de Paris en 1878. Ce rapport renferme d'utiles renseignements sur la plupart des questions scolaires. Nous aimerions pouvoir en reproduire les principaux passages, mais le cadre de notre revue ne nous le permet pas. Contentons-nous donc d'examiner quelques-unes des conclusions que M. Guebhart publie, à la fin de son travail, sous forme de *prostulata* adressés aux autorités scolaires de son canton.

I.

« Etudier les moyens d'établir, d'après la méthode Froebel, des écoles enfantines, soit des jardins d'enfants, dans toutes les localités ; voir s'il ne serait pas possible d'engager les Municipalités et l'Etat à mettre dans leurs budgets une allocation pour en faciliter la création. »

La réalisation de ce vœu est-elle possible dans le canton de Neuchâtel ? Nos confédérés disposent-ils d'assez de fortune pour établir à côté de chaque école une nouvelle école enfantine sous la forme des Jardins de Frœbel ? C'est ce que nous n'avons pas à examiner ; mais il est certain que le budget de la plupart de nos communes fribourgeoises ne permettra jamais de créer ces institutions scolaires. Plusieurs

de nos cercles scolaires sont restreints : ils ne comptent pas plus de 20 à 30 élèves. Or, comment est-ce que ces petites communes, qui ne vivent que des maigres ressources que fournit l'agriculture, subviendraient-elles aux dépenses que nécessiterait la construction d'une maison d'école appropriée au système Frœbel avec jardin, engins de gymnastique, mobilier indispensable et avec les fonds qu'exigerait le traitement de l'institutrice ?

Si l'établissement d'une école enfantine à côté de chacune de nos écoles primaires nous paraît une utopie, il est cependant une réforme que nous pourrions aisément introduire dans notre système scolaire. Ce serait de donner à nos quelques écoles enfantines un caractère plus conforme à la nature du jeune enfant en empruntant à la méthode Froebel tout ce que les circonstances nous permettraient de réaliser. Comme le premier âge est incapable d'une attention soutenue, comme la diversité dans les occupations, l'action et le mouvement pour le corps autant que pour l'esprit, sont les besoins les plus impérieux de sa nature, il ne faudrait jamais prolonger une même leçon au delà d'une demi-heure, ni laisser longtemps ces petits enfants dans la même attitude. Que les leçons soient donc courtes, variées, coupées par des chants, des exercices de gymnastique, des déplacements ; que l'enfant soit appelé non seulement à écouter, mais aussi à parler, à se mouvoir et surtout à agir lui-même. Ainsi l'écriture et l'emploi des caractères mobiles répondent fort bien à ces diverses conditions pour les leçons de lecture. Que l'on fasse sans cesse appel aux sens des commençants au moyen des objets et de tableaux ; que l'on mette à leur disposition un jardin et que l'on se rapproche le plus possible des procédés du système Frœbel.

Les institutrices appelées à diriger ces cours devraient être tenues à faire un stage dans quelque *Jardin de Frœbel* ou plutôt les maîtres ou maîtresses de pédagogie, dans les écoles normales d'institutrices, inscriraient cette branche dans leur programme d'enseignement.

On s'imagine volontiers que rien n'est plus aisé que faire la classe aux commençants. De là sans doute l'autorisation étrange, accordée récemment aux instituteurs dans un pays voisin, de s'aider de leurs parents, de leur femme même dans la tenue de leur école !! Que celui qui dirige une école enfantine n'ait pas besoin d'un grand savoir, c'est ce qui est évident ; mais à défaut d'érudition, il doit avoir des connaissances pédagogiques exceptionnelles. Il faudrait n'avoir aucune expérience de l'enseignement primaire pour ignorer combien il est souvent difficile d'arriver à l'intelligence d'un commençant pour y porter quelque lumière, combien on a de peine à le tenir en éveil, à obtenir son attention, à l'intéresser, à lui faire comprendre les notions même les plus élémentaires. Faut-il s'étonner, pour le dire en passant, que presque toutes les écoles dont le cours inférieur est abandonné aux soins des moniteurs, sont faibles et arriérées ?

Nous réclamons donc pour les institutrices à qui les écoles enfantines sont confiées, une étude spéciale de la méthodologie et de la méthode Froebel avec tous les procédés qui s'y rattachent.

Dans les cercles dont la population scolaire dépasse le nombre légal de 70 élèves, on devrait, nous semble-t-il, chercher à fonder des écoles enfantines. Au lieu d'engager les communes à avoir chacune son école et de multiplier ainsi les classes qui réunissent tous les degrés, combien ne serait-il pas plus avantageux de provoquer des dédoublements par âge ! Les localités populeuses devraient être dotées autant que possible de trois écoles : une école enfantine réunissant les deux sexes et deux

écoles supérieures divisées par sexe. La multiplicité des cercles scolaires diminuerait sans doute les distances à parcourir par les enfants pour se rendre à l'école, mais cet avantage est loin de compenser les inconvénients qui résultent du système pratiqué généralement chez nous.

Passons aux écoles professionnelles. R. H.

(A suivre)

Congrès international de l'enseignement

Nous extrayons du dernier prospectus qui vient d'être lancé par le Comité exécutif les renseignements suivants :

C'est du 22 au 29 août 1880 — la date est définitive — que le Congrès se réunira à Bruxelles.

Le Congrès durera six jours au moins. Il y aura deux séances par jour. La matinée sera consacrée aux réunions par sections, l'après-midi aux assemblées générales de toutes les sections réunies.

L'usage des langues sera facultatif. Le sens des discours prononcés dans une langue autre que le français sera reproduit par des membres du bureau.

Le Comité général publiera les travaux des sections et des assemblees générales, soit en totalité, soit en partie.

Le Congrès se compose de membres effectifs et de membres adhérents. Tous peuvent prendre part à ses délibérations.

Les membres effectifs paient une cotisation de VINGT FRANCS. Seuls ils reçoivent gratuitement les publications du Congrès. Ils ont droit à trois cartes de dames pour les séances du Congrès.

Les instituteurs et institutrices diplômés, ainsi que les professeurs de l'enseignement moyen, jouissent des droits des membres effectifs moyennant une cotisation de DIX FRANCS.

Les membres adhérents paient une cotisation de CINQ FRANCS. Ils ont droit à une carte de dame.

Le Comité exécutif a obtenu des cartes de parcours à prix réduit sur les lignes belges et étrangères pour les membres du Congrès.

Un bureau de renseignements pour les logements sera organisé par les soins du Comité.

Les adhésions doivent être adressées à M. Buls, Echevin de la ville de Bruxelles, Secrétaire général du Congrès, 103, rue du Marché-aux-Herbes.

Il est à désirer que les adhésions soient envoyées avant le 1er juin, afin que les membres puissent recevoir communication des rapports préliminaires.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de